



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Assemblée communale du 21 avril 2026



Citoyens présents	: 28
Syndic	: M. Eric Barras
Vice-syndique	: Mme Laure Haldimann
Conseillers communaux	: Mme Agnès Chatelan, MM. Cédric Bertschy et Jacques Charrière
Caissière communale	: Mme Nicole Piccand
Secrétaire communale	: Mme Marlène Rime-Jordan
Auditeur	: 0
Excusés	: 6

Introduction

M. le Syndic salue les citoyennes et les citoyens et les auditeurs présents en exprimant son plaisir de la nombreuse participation à cette assemblée.

M. le Syndic, au nom du Conseil communal, ouvre l'assemblée des comptes 2025 qui peut valablement délibérer, celle-ci ayant été convoquée par un avis dans la Feuille officielle n° 15 du 10 avril 2026, par un tout-ménage distribué le 10 avril 2026, par affichage au pilier public et par publication sur le site internet communal, en regard de l'art. 12, alinéa 1, de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980.

M. le Syndic annonce les personnes excusées : **M. et Mme Samuel et Sandrine Schmidt, M. et Mme Willi et Béatrice Böhlen et M. et Mme Jean-Paul et Evelynne Decombat-Brenner.**

M. le Syndic procède à la nomination de deux scrutateurs :

- pour les deux premiers rangs : **Mme Françoise Albinati**
- pour les derniers rangs : **M. Michael Pachoud**



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

M. le Syndic annonce que cette assemblée sera enregistrée en vue d'une meilleure rédaction du procès-verbal.

M. le Syndic procède ensuite à la lecture du tractanda.

Tractanda

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2025
(le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée)
- 2) Comptes 2025
 - a) Comptes de fonctionnement
 - b) Compte des investissements
 - c) Rapport de la commission financière
 - d) Approbation
- 3) Règlement d'exécution relatif à l'accueil extrascolaire (AES) – Reprise compétence par le Conseil communal
- 4) Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires
- 5) Election des membres de la Commission financière pour la législature 2026-2031
- 6) Election des membres de la Commission des naturalisations pour la législature 2026-2031
- 7) Election des membres de la Commission d'urbanisme et d'énergie pour la législature 2026-2031
- 8) Divers

Comme il n'y a pas de remarque, **M. le Syndic** demande à l'assemblée communale d'approuver le tractanda par main levée.

Approbation du tractanda : oui à l'unanimité

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2025

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant le dernier procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il demande l'approbation du procès-verbal par main levée.

Approbation du procès-verbal : oui à l'unanimité



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

2. Comptes 2025

M. le Syndic donne la parole à Mme Nicole Piccand pour la présentation des comptes 2025.

a) Comptes de fonctionnement

Aperçu global

	Comptes 2025		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	353'674.85	47'698.83	352'452.00	37'950.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	36'126.05	15'112.50	40'640.00	15'100.00
2 Formation	476'847.20	290.00	485'535.00	
3 Culture, sport et loisirs	51'738.04	4'662.65	49'950.00	
4 Santé	185'551.60	1'074.05	189'962.00	1'300.00
5 Prévoyance sociale	202'807.17	1'547.95	198'505.00	
6 Trafic et télécommunications	124'046.72	5'803.35	139'513.00	3'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	264'516.11	240'797.04	242'196.00	222'646.00
8 Economie publique	55'735.60		49'600.00	
9 Finances et impôts	63'225.51	1'908'593.32	54'616.00	1'501'750.00
Total	1'814'268.85	2'225'579.69	1'802'969.00	1'781'746.00
Résultat	411'310.84		-21'223.00	

→ L'exercice 2025 se solde par un excédent de recettes de CHF 411'310.84, le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 21'223.00.

Aperçu par dicastère

Administration

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Législatif et exécutif	76'236.52	26'967.00	88'000.00	25'150.00	78'279.40	27'926.00
Services généraux	277'438.33	20'731.83	264'452.00	12'800.00	261'293.64	15'052.25
Totaux	353'674.85	47'698.83	352'452.00	37'950.00	339'573.04	42'978.25

Variation -2.71%

→ L'écart des revenus, par rapport au budget 2025, est due à la refacturation à la Commune de Crésuz et à la Corporation forestière, des heures de remplacement de leur caissier accidenté.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Ordre et sécurité publics, défense

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Questions juridiques	13'998.10		17'510.00		15'700.35	
Service du feu	21'299.90	15'112.50	22'200.00	15'100.00	18'864.15	14'737.50
Défense	828.05		930.00		1'461.15	
Totaux	36'126.05	15'112.50	40'640.00	15'100.00	36'025.65	14'737.50

Variation -17.72%

→ La participation aux frais des curatelles ainsi que les frais pour l'entretien des hydrants ont été moins élevés que prévus au budget.

Formation

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Ecole primaire I (école enfantine)	28'669.70		28'500.00		28'058.95	
Ecole primaire II	226'591.60	290.00	232'030.00		222'384.60	320.00
Ecole du cycle d'orientation	136'016.00		136'000.00		126'843.00	
Conservatoire	2'809.10		2'800.00		1'853.55	
Accueil extra-scolaire (AES)	10'786.60		12'525.00		6'938.60	
Ecoles spécialisées	67'844.95		68'580.00		65'326.95	
Formation professionnelle initiale	4'129.25		5'100.00		4'563.65	
Totaux	476'847.20	290.00	485'535.00		455'969.30	320.00

Variation -1.85%

→ Nos participations au Cercle scolaire primaire ainsi qu'à l'Accueil extrascolaire (AES) ont été moins élevées que prévues au budget.

→ Les revenus correspondent à la participation du canton aux photocopies de l'enseignement.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Culture, sport et loisirs

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Culture, autres	15'829.20		15'300.00		13'082.96	398.00
Sport et loisirs	35'908.84	4'662.65	34'650.00		38'293.40	
Totaux	51'738.04	4'662.65	49'950.00		51'376.36	398.00

Variation -5.75%

- Les revenus correspondent aux amortissements de la subvention de la Mobilière et de la participation de la Commune de Crésuz à la passerelle St-Blaise.

Santé

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Hôpitaux, établissements médico-sociaux	98'168.90		101'740.00		91'796.15	
Soins ambulatoires	85'754.80		86'322.00		71'931.05	
Prévention	1'627.90	1'074.05	1'900.00	1'300.00	1'135.50	469.90
Totaux	185'551.60	1'074.05	189'962.00	1'300.00	164'862.70	469.90

Variation -2.22%

- Ce chapitre est constitué de charges liées données par le canton et le district.
→ Les participations aux frais d'accompagnement des personnes âgées ainsi qu'aux ambulances ont été moins élevées que prévues au budget.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Prévoyance sociale

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Invalidité	103'846.70		105'300.00		101'301.50	
Vieillesse et survivants	530.00				514.00	
Famille et jeunesse	21'664.32		13'500.00		14'089.80	
Chômage	6'623.00		6'650.00		6'641.50	
Aide sociale et domaine	70'143.15	1'547.95	73'055.00		60'499.80	
Totaux	202'807.17	1'547.95	198'505.00		183'046.60	

Variation 1.39%

- Ce chapitre est constitué de charges liées données par le canton et le district.
- Les subventions aux crèches ont été plus élevées que prévues au budget.

Transports et communications

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Circulation routière	98'564.47	4'643.35	115'313.00	3'000.00	131'427.01	24'986.75
Transport public	25'482.25	1'160.00	24'200.00		21'026.65	1'241.00
Totaux	124'046.72	5'803.35	139'513.00	3'000.00	152'453.66	26'227.75

Variation -13.38%

- Depuis le printemps 2025, il n'y a plus d'employé à l'édilité mais un contrat de sous-traitance. Les différentes prestations du mandataire sont directement comptabilisées dans les dicastères concernés.
- Les revenus correspondent à la refacturation de la consommation de sel à dégeler à la Commune de Crésuz ainsi qu'à la refacturation à un propriétaire et à GESA, pour le dégagement d'un regard électrique.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Approvisionnement en eau	70'100.90	70'100.90	69'526.00	69'526.00	79'140.55	79'140.55
Traitement des eaux usées	126'597.89	126'597.89	107'070.00	107'070.00	110'619.85	110'619.85
Gestion des déchets	48'237.52	42'198.25	45'376.00	40'800.00	47'710.30	41'867.25
Protection des espèces et du paysage	200.00		200.00		200.00	
Lutte contre la pollution de l'environnement			100.00			
Cimetière	804.90		1'000.00		279.44	
Aménagement du territoire	18'574.90	1'900.00	18'924.00	5'250.00	17'020.70	3'450.00
Totaux	264'516.11	240'797.04	242'196.00	222'646.00	254'970.84	235'077.65

Variation 21.33%

- L'augmentation des charges, par rapport au budget, est due aux divers travaux de fouilles et de réparation suite à deux fuites d'eau.
- Notre participation aux frais d'exploitation de la STEP a été plus élevée que prévue au budget.
- L'entretien et les frais de déneigement de la déchetterie ont été plus élevés que prévus au budget.

Economie publique

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Agriculture	610.00		500.00		1'010.00	
Sylviculture	7'736.30		7'700.00		7'465.15	400.00
Tourisme	47'389.30		41'400.00		40'637.95	
Totaux	55'735.60		49'600.00		49'113.10	400.00

Variation 12.37%

- Les participations à TéléCharmey SA ainsi qu'au PNR ont été plus élevées que prévues au budget.
- Un amortissement comptable pour la signalétique a été comptabilisé pour la première fois en 2025, qui n'avait pas été prévu au budget.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

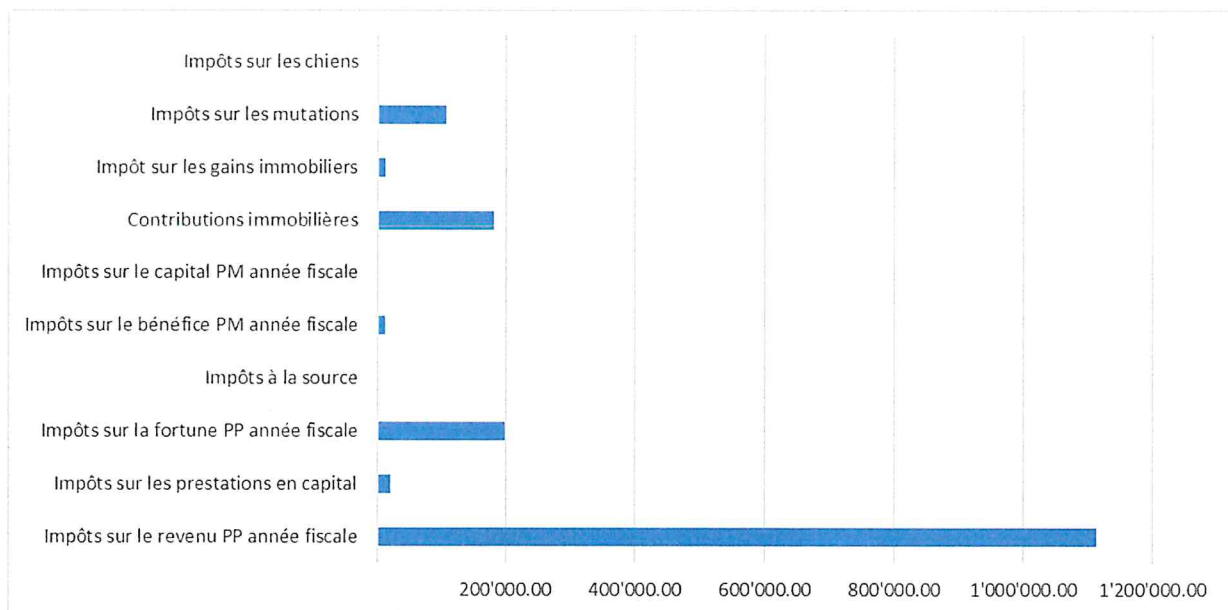
Impôts

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Impôts	18'832.45	1'653'646.40	5'000.00	1'252'000.00	14'013.31	1'430'551.05
Péréquation financière		40'431.00		39'200.00		43'289.00
Part à l'impôt cantonal sur les véhicules		25'265.10		24'300.00		23'974.70
Administration de la fortune et de la dette	44'393.06	138'420.82	49'616.00	135'260.00	42'357.71	148'105.77
Amortissement réserve de réévaluation		50'830.00		50'830.00		50'830.00
Totaux	63'225.51	1'908'593.32	54'616.00	1'501'750.00	56'371.02	1'696'908.17

Variation **27.52%**

- Les rentrées fiscales, notamment les contributions immobilières, les impôts sur les mutations et les impôts sur le revenu et la fortune, ont été plus importantes que les estimations.
- La réserve de réévaluation du patrimoine administratif est amortie de manière linéaire sur une durée de 10 ans, ce qui engendre un revenu chaque année.

Répartition des impôts par catégories



En fin de présentation, **Mme Nicole Piccand** demande à l'assemblée s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle poursuit avec la présentation des indicateurs financiers.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Annexe aux comptes – Indicateurs financiers

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-198.84%	bon
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	1991.15%	Haute conjoncture
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	-0.31%	bon
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	70.58%	bon
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	2.57%	effort d'investissement faible
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	1.57%	charge faible
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-9'181.82	patrimoine net
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	22.90%	bon

Mme Nicole Piccand relève qu'avec l'introduction de MCH2, l'annexe aux comptes doit comporter différentes informations et tableau, notamment les indicateurs financiers. Pour la commune, les indicateurs sont bons comme l'année précédente.

Annexe aux comptes – Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12.2025
29	Capital propre	4'708'292	547'990	89'777	5'166'505
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	647'852	136'679	38'947	745'584
291	Fonds classés dans le capital propre	-			-
294	Réserves de politique budgétaire	-			-
295	Réserve liée au retraitement (intro. MCH2)	355'792		50'830	304'962
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-			-
299	Excédent/découvert du bilan	3'704'648	411'311		4'115'959

Mme Nicole Piccand détaille cette annexe.

Le capital propre de la commune se monte au 31.12.2025 à CHF 5'166'505.-. Ce montant ne représente pas des liquidités disponibles mais représente les réserves de la commune. Ces réserves seront utilisées afin d'absorber d'éventuelle perte des exercices comptables futurs. Le capital propre est composé d'engagement et avances sur financements spéciaux ce qui correspond aux réserves obligatoires pour les chapitres approvisionnement en eau et traitement des eaux usées.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

La réserve liée au retraitement (intr. MCH2) représente toutes les réévaluations effectuées lors de la mise en place de MCH2. Cette réserve est amortie de manière linéaire sur 10 ans. Ce qui crée un produit comptable chaque année.

L'excédent/découvert du bilan est composé des bénéfices reportés des années antérieures, de la réévaluation de l'immeuble (partie appartement) et des réserves non affectées constituées les années antérieures et qui ne sont plus acceptées comme telles sous MCH2

En fin de présentation, **Mme Nicole Piccand** demande à l'assemblée s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle poursuit avec la présentation des comptes des investissements.

b) Comptes des investissements

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Culture, sport et loisirs	15'753.40		10'000.00		45'304.30	84'315.45
Trafic et télécommunications	25'707.85		1'400'000.00		1'598.55	
Protection de l'environnement et aménagement du territoire		16'390.00	106'000.00	15'000.00		36'447.35
Finances et impôts	16'390.00	41'461.25			120'762.80	46'902.85
Total	57'851.25	57'851.25	1'516'000.00	15'000.00	167'665.65	167'665.65

Mme Nicole Piccand détaille ci-dessous les comptes d'investissement.

Culture, sports et loisirs : l'investissement de CHF 15'753.40 correspond à la fin de l'étude pour l'aménagement du centre village et la création d'une place de jeux. La commune est en attente du permis de construire.

Trafic et télécommunications : les investissements de CHF 25'707.85 correspondent aux frais de traitement des oppositions, aux honoraires du géomètre et du bureau d'ingénieur.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire : l'investissement de CHF 16'390.00 correspond à la facturation de taxe de raccordement pour l'approvisionnement en eau.

En fin de présentation, **M. le Syndic** demande à l'assemblée s'il y a des questions.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Questions-réponses :

Mme Leila Licchelli : Concernant le projet d'aménagement de la place de jeux, elle relève que deux éléments ont attiré son attention. Le premier étant l'abattage du tilleul qui protège la place par son ombrage et qui est protégé, selon confirmation obtenue du SFN. Le second, en tant qu'observatrice et maman, s'il y a de la circulation à l'avant et à l'arrière du bâtiment, les enfants jouant au foot seront prétextés vis-à-vis d'un projet sensé être pour les enfants. Sinon, le projet est une très bonne idée.

M. le Syndic : Il répond que le SFN devra se prononcer sur cet arbre. S'il devait être abattu, une mesure de remplacement serait à prévoir, par un saule par exemple.

Mme Leila Licchelli : Si l'on devait abattre un arbre protégé, s'agissant de boisement hors-forêt, il faudrait un motif.

M. le Syndic : Il y a un motif.

Mme Leila Licchelli : Qui est ?

M. le Syndic : La place de jeux avec à son emplacement une table sous un tilleul.

Mme Leila Licchelli : Le tilleul est là. S'il est abattu, c'est irréversible.

M. le Syndic : Nous en sommes conscients.

Mme Leila Licchelli : Pourquoi remplacer un tilleul par un tilleul ?

M. le Syndic : Par un saule et non un tilleul. Le tilleul actuel est trop grand et ses racines vont vite devenir un problème lors de l'aménagement de la place de jeux. Il ne faut pas oublier que sous terre, un arbre grandit aussi. Il est prévu de planter un arbre plus petit, qui donnera de l'ombrage à la table et banc fixé en-dessous. De plus, avec le pollen, tout devient collant sous cet arbre et de ce fait, il n'est pas possible d'aménager une place de jeux. Il faut choisir une essence se prêtant à la future place de jeux.

Mme Leila Licchelli : Les essences qui sont encouragées sont mentionnées dans les dispositions cantonales en la matière.

M. le Syndic : Il fait partie de la Commission de bâtisse pour les écoles de Charmey et lorsqu'il a été question de planter des tilleuls, les parents sont montés au créneau car ces arbres attirent les abeilles. Alors, il n'est pas facile de choisir la bonne essence pour une place de jeux.

Mme Laure Haldimann : Elle interpelle **M. Michael Pachoud** en tant que spécialiste des arbres.

M. le Syndic : Il mentionne qu'il y a une question au fond de la salle.

Mme Christelle Boschung : Elle demande pourquoi la place de jeux n'a pas été prévue à l'arrière du bâtiment. Quels en étaient les arguments ? *N'ayant pas suivi le dossier car nouvellement arrivée.*

M. Cédric Bertschy : Cela fait trois ans que des réflexions sont en cours pour cette place de jeux. Le souhait a été de redynamiser l'espace, de l'adapter pour les enfants, tout en le sécurisant. Cette place n'a pas été prévue à l'arrière du bâtiment pour limiter les désagréments vis-à-vis de la PPE La Châtelaine. Dans la continuité, il y a aussi une volonté de créer un espace convivial par l'aménagement d'un tea-room prévu du même côté que la place de jeux. L'un et l'autre allant de pair, les parents seront à proximité de leurs enfants occupés par l'espace jeux.

M. le Syndic : Il demande s'il y a d'autres questions.

M. Michael Pachoud : Pour rebondir sur ce qu'a dit **Mme Laure Haldimann**, je suis forestier pour la région. L'abattage du tilleul va être soumis au SFN après s'être prononcé lui-même sur ce dossier. Le service va évaluer le cas, faire la pesée des intérêts pour le conserver ou pas, juger de sa valeur. Un arbre au milieu du village a une valeur paysagère et donne matière à discussions. Il faudra penser à une mesure de remplacement qui est équivalente voire meilleure. Il a de belles essences s'harmonisant à une place de jeux. Il faut aussi tenir compte de l'aspect social. La commune est pauvre car elle n'a pas de lieu de rassemblement autre que la déchetterie. Une place de jeux et un tea-room sont nécessaires malgré qu'il faille peut-être couper un tilleul, qui n'est pas exceptionnel. Il y a des tilleuls qui sont plantés un peu partout dans la région.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Mme Leila Licchelli : Planter un nouvel arbre, cela veut dire aménager le sol, l'arroser, l'entretenir, alors qu'il y en a déjà un qui est sain et remarquable. Malgré qu'il dépose des fleurs, ce n'est pas un motif pour l'abattre d'autant qu'il est protégé.

M. le Syndic : Il y aura d'autres arbres qui devront être abattus dans le village et remplacés.

M. Cédric Bertschy : Comme cela a déjà été dit, avoir une place de jeux et beaucoup de pollen, cela entraînera une non-utilisation des jeux par les enfants. C'est à cette saison que l'on va l'utiliser. Pour cet aménagement, la commune collabore avec un bureau d'ingénieurs. Actuellement, le dossier circule au canton pour la délivrance du permis de construire. Il faut maintenant attendre les différents préavis cantonaux pour agir en conséquence. Les projets d'aménagement du bâtiment communal ont déjà été validés par l'assemblée, pour rappel.

M. le Syndic : Il relève que le village de Châtel-sur-Montsalvens est entouré d'arbres, de forêts et d'agriculture, et que cela ne concerne qu'une petite bande habitable en plein milieu de la nature. L'on ne peut pas ne pas développer le centre village, étant la seule zone avec un indice de 1.00 qui permet de construire l'entier de la parcelle. La démarche de sauver un tilleul peut se comprendre en pleine ville de Fribourg ou Berne, par exemple. Nous sommes gâtés car le village de Châtel-sur-Montsalvens est entouré d'arbres, de verdure, dans n'importe quelle direction où se porte le regard. Cette essence ne disparaît pas de la commune car présente à d'autres endroits du village. Si cet arbre devait faire l'objet de discussions pour être remplacé alors un tilleul serait planté à un autre endroit de la commune.

Mme Leila Licchelli : Elle entend la remarque, mais reste convaincue que l'on peut construire avec, sans choisir un acte irréversible. Aménager un centre village avec un arbre qui a mis plusieurs décennies à grandir, apportant un bel ombrage, rend la place supportable même en plein été.

M. le Syndic : Des mesures devront être prises pour cet arbre qui va devenir de plus en plus envahissant. Les racines seront un problème pour aménager la place de jeux. Ce n'est pas le but d'aménager le bâtiment, tout en laissant un arbre devenir trop envahissant.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Syndic** donne la parole à **M. Cédric Tercier**, Président, pour la lecture du rapport de la Commission financière.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

c) Rapport de la Commission financière

*Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs,*

En prévision de la séance du 17 mars 2026 réunissant le Conseil communal et Madame Nicole Piccand, caissière de notre commune, la CFin a reçu par mail du 11 mars 2026 et pour analyse les documents suivants :

- Les comptes de fonctionnement 2025*
- Les comptes d'investissements 2025*
- Le bilan 2025*

Nous précisons que dans le cadre de l'examen des comptes communaux, la mission de la CFin consiste à vérifier que les dépenses de fonctionnement et d'investissements annuelles soient bien conformes à celles prévues dans le budget et que les crédits additionnels ne nécessitent pas le recours à une décision de l'assemblée communale.

A ce propos, la CFin a pu échanger et obtenir une réponse à toutes les questions posées concernant les écarts entre les comptes et le budget.

Les comptes de fonctionnement 2025 bouclent sur un bénéfice de CHF 411'310.84 pour un total de revenus de CHF 2'225'579.69.

Quant aux comptes d'investissements 2025, ils totalisent un montant de CHF 57'851.25.

La CFin a pu prendre connaissance du rapport de l'organe de révision, BDO SA à Villars-sur-Glâne daté du 17 mars 2026 qui atteste que les comptes sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et au référentiel comptable MCH2.

Nous remercions le Conseil communal dans son ensemble et Madame Nicole Piccand pour leur excellent travail et leur gestion du budget.

En conclusion et à l'instar de l'organe de révision, la CFin recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2025 tels que présentés.

Ainsi fait à Châtel-sur-Montsalvens, le 13 avril 2026

*Cédric Tercier, président – Didier Rominger, vice-président - Joël Schuwey, membre -
Françoise Albinati, membre – Sarah Delacombaz, membre*

M. le Syndic remercie M. Cédric Tercier pour la lecture de ce rapport ainsi que toute la Commission financière du travail fourni.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

d) Approbation des comptes de fonctionnement 2025

M. le Syndic demande à l'assemblée communale de passer au vote par main levée des comptes de fonctionnement 2025.

Approbation des comptes de fonctionnement 2025 : oui à l'unanimité

d) Approbation des comptes des investissements 2025

M. le Syndic demande à l'assemblée communale de passer au vote par main levée des comptes des investissements 2025.

Approbation des comptes des investissements 2025 : oui = 27 abstention = 1

M. le Syndic remercie l'assemblée pour ces approbations et de la confiance témoignée.

3. Règlement d'exécution relatif à l'accueil extrascolaire (AES) – Reprise de la compétence par le Conseil communal

M. le Syndic donne la parole à **M. Jacques Charrière**.

M. Jacques Charrière : En dernière assemblée, ce règlement a été soumis au vote en même temps que le règlement d'application. Contrairement au règlement d'exécution, le règlement d'application est soumis à l'approbation de l'assemblée. Ce soir, il est demandé à l'assemblée la reprise de compétence par le Conseil communal du règlement d'exécution. Un message avait été joint à ce sujet lors de la convocation. Il présente les excuses de la commune pour ce désagrément.

M. le Syndic : Les autres communes-membres de l'accueil extrascolaire ne le passent qu'en Conseil communal.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Syndic** demande à l'assemblée de passer au vote pour cette reprise de compétence.

Reprise de la compétence par le Conseil communal du règlement d'exécution relatif à l'accueil extrascolaire (AES) : oui à l'unanimité

M. le Syndic remercie l'assemblée de cette approbation.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

4. Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

M. le Syndic redonne la parole à **M. Jacques Charrière**.

M. Jacques Charrière : Le règlement soumis à approbation est consécutif à l'installation de **Madame la Doctoresse Hortense Leu** à Charmey qui va remplacer la cabine dentaire scolaire. Par conséquent, le règlement des soins dentaires a été modifié et soumis au canton pour finalisation. Il demande s'il y a des questions.

Questions-réponses :

Mme Leila Licchelli : Est-ce que cela signifie que si l'on ne va pas chez Mme Leu, l'on ne bénéficie pas des subventions ?

M. Jacques Charrière : Oui, car le règlement stipule que les subventions communales sont en lien avec la collaboration avec la Dresse Leu remplaçant la cabine dentaire.

Mme Leila Licchelli : Et en cas de traitements spécifiques chez un dentiste particulier ?

M. Jacques Charrière : Il relève cette question pour lui répondre ultérieurement. Il va se renseigner.

M. le Syndic : Si Mme Leu préconise un traitement particulier, il imagine que la subvention suivra. Du moment, qu'elle a fait le premier contrôle. La cabine dentaire n'est plus nécessaire depuis l'ouverture de ce cabinet à Charmey. Il est bien de collaborer de manière locale.

M. Jacques Charrière : Les tarifs de la Dresse Leu sont aussi plus avantageux car il n'y a plus de location à payer pour la cabine dentaire. Cela faisait sens de collaborer avec la Dresse Leu.

Mme Leila Licchelli : Si les enfants sont suivis depuis tout-petit par un dentiste particulier, doivent-ils l'être par cette dentiste ?

Mme Agnès Chatelan : Ce n'est pas une obligation mais une possibilité pour pouvoir bénéficier des subventions.

Comme il n'y a plus d'autres questions, **M. le Syndic** demande à l'assemblée de passer au vote

Approbation du règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires : oui = 27 abstention = 1

M. le Syndic remercie l'assemblée de cette approbation.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

5. Election des membres de la Commission financière – Législature 2026-2031

M. le Syndic annonce les démissions de **Madame Françoise Albinati** et de **Monsieur Joël Schuwey** au sein de la Commission financière, un présent leur sera remis dans les *Divers*. Le Conseil communal propose les candidatures de **Madame Emilie Risse** et de **Monsieur Guillaume Bovigny**. Comme il n'y a pas d'autres propositions dans la salle, il leur demande de se lever.

Composition de la Commission financière :

- Monsieur Cédric Tercier
- Monsieur Didier Rominger
- Madame Sarah Delacombaz
- Madame Emilie Risse
- Monsieur Guillaume Bovigny

L'assemblée communale approuve la composition de la Commission financière par applaudissements

M. le Syndic remercie l'assemblée de cette approbation.

6. Election des membres de la Commission des naturalisations – Législature 2026-2031

M. le Syndic annonce qu'il n'y a pas de démissions mais que les membres doivent être approuvés par l'assemblée en début de nouvelle législature. Comme il n'y a pas d'autres propositions dans la salle, il leur demande de se lever.

Composition de la Commission des naturalisations :

- Madame Françoise Copleux
- Monsieur Yves Bussard
- Madame Silvia Maendly
- Madame Virginie Sudan
- Monsieur Claude Dénervaud

L'assemblée communale approuve la composition de la Commission des naturalisations par applaudissements

M. le Syndic remercie l'assemblée de cette approbation.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

7. Election des membres de la Commission d'urbanisme et d'énergie – Législature 2026-2031

M. le Syndic annonce la démission de **Monsieur Emile** Albinati. Le Conseil communal propose la candidature de **Monsieur Michael Pachoud**. Comme il n'y a pas d'autres propositions dans la salle, il leur demande de se lever.

Composition de la Commission d'urbanisme et d'énergie :

- Monsieur Michel Ruffieux
- Monsieur Gilbert Krummenacher
- Monsieur Michael Pachoud

L'assemblée communale approuve la composition de la Commission d'urbanisme et d'énergie par applaudissements

M. le Syndic remercie l'assemblée de cette approbation.

8. Divers

Rapport de gestion

M. le Syndic donne l'information que le *rapport de gestion 2025* des différents dicastères est consultable sur le site internet de la commune sous la rubrique *Assemblées*,

Lien : <https://chatel-montsalvens.ch/assemblees-communales/>

Aménagement du bâtiment communal, création d'une place de jeux, mur de soutènement et parking

M. le Syndic donne la parole à **M. Cédric Bertschy**.

Les demandes d'emprises ont été établies et le dossier transmis au canton. Le bureau RWB débute avec les appels d'offres. Le dossier de l'aménagement d'un tea-room va être repris prochainement car le début d'année était chargé notamment avec les élections communales. Une idée plus concrète devrait être présentée cet automne. Il demande s'il y a des questions.

Questions-réponses :

Mme Emilie Risse : Concernant l'échéancier pour la place de jeux, combien de temps faudra-t-il pour l'aménager ?

M. Cédric Bertschy : L'autorisation de construire doit encore être délivrée avec l'espoir de pouvoir débiter les travaux d'ici à cet automne.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Réfection de la Route de Biffé et création d'un trottoir

M. le Syndic donne la parole à **Mme Laure Haldimann**.

Le projet a été lancé en 2022 et depuis, il fait l'objet d'oppositions. En fin d'année passée, un énième arrangement a été tenté avec les opposants. Au vu du nombre de revendications supplémentaires de la part des opposants, il a été décidé de stopper la démarche. Le dossier complet a été envoyé à la DIME en date du 2 février 2026 pour détermination.

M. le Syndic relève que ce dossier bloque tout autre investissement dans l'attente d'en connaître l'issue. Selon les statistiques actuelles, la commune de Châtel-sur-Montsalvens figure en rouge car elle présente un excédent de liquidités. Le but d'une commune n'étant pas de capitaliser mais d'investir dans des ouvrages publics. Le statut de ce projet prêterait tous les autres qui pourraient être développés.

Questions-réponses :

Mme Sarah Delacombaz : Cet investissement devra être à nouveau voté car cela fait 5 ans.

M. le Syndic : Oui, il sera à voter cet automne lors du budget.

Eaux usées

M. Michel Ruffieux : Il y a des quartiers qui ne sont pas encore mis en séparatif, qu'en est-il ?

M. le Syndic : Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour procéder à la révision du PGEE incluant la mise en séparatif, qui va coûter plusieurs millions. L'excédent de liquidités ne va pas durer très longtemps. Aux quartiers de la Larisse et du Sendey, les récentes constructions ont déjà des collecteurs en séparatif, manque encore les conduites principales. Dans le projet de la Route de Biffé, il est prévu de mettre tout le centre village en séparatif, avec un raccordement des eaux claires dans le collecteur du Pommy, qui passe ensuite sous la route cantonale pour se diriger aux Gorges. Et à nouveau, les oppositions nous empêchent d'avancer. Comme déjà mentionné, les eaux usées descendront à Broc. La clé de répartition actuelle tient compte des eaux claires pour une bonne partie du calcul. Il faut pouvoir avancer avec le séparatif pour obtenir une meilleure clé de répartition des frais. Dans le projet de route, une importante étude de séparatif a déjà été faite.

Fibre optique déployée dans la commune et la suite ?

M. le Syndic donne la parole à **M. Cédric Bertschy**.

La fibre optique a été déployée sur l'ensemble du village dans les délais impartis. Chaque habitant peut bénéficier d'un accès à très haut débit, en faisant appel à son opérateur pour installation d'une prise et d'un nouveau routeur. Les boîtiers amenant la fibre ont été posés aux propriétés le nécessitant lors du déploiement, pour rappel.

M. Gilbert Krummenacher : Il se demandait justement où téléphoner.

M. Cédric Bertschy : Il précise encore qu'à la suite des différents travaux dans les quartiers pour le déploiement de la fibre, une remise en état est prévue cet été. Décision prise pour laisser le terrain se tasser durant l'hiver, saison qui ne prête pas au goudronnage.

M. Gilbert Krummenacher : Faut-il le demander car devant sa propriété les pavés se sont affaissés suite aux travaux de creuse ?

M. Cédric Bertschy : Il faut en informer ftth.fr.

M. le Syndic : D'un commun accord, lors d'une séance de chantier, la commune avait décidé de ne pas goudronner tout de suite pour éviter une telle situation.

M. Gilbert Krummenacher : Il a dû le faire car sans cela, il avait un trou devant sa maison.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Poste à repourvoir – Gardien/ne de la déchetterie communale

M. le Syndic donne la parole à **Mme Agnès Chatelan**.

L'annonce pour la recherche d'un gardien/ne de déchetterie a été jointe à la convocation. En cas d'intérêt s'adresser au secrétariat communal. L'entrée en fonction est fixée au 1^{er} juillet 2026.

Mme Emilie Risse : Ce n'est pas nécessaire que la personne vive dans la commune ?

Mme Agnès Chatelan : Non, ce n'est pas nécessaire.

M. le Syndic : Une personne s'est déjà annoncée qui sera reçue le lundi 4 mai prochain. L'appel est lancé à l'assemblée en cas de connaissance d'une personne intéressée par ce poste.

Comme il n'y a plus de questions de l'assemblée au Conseil communal, **M. le Syndic** procède maintenant aux remerciements des membres démissionnaires des commissions communales.

M. le Syndic remercie **Mme Françoise Albinati** ayant démissionné de la Commission financière. Il rappelle qu'elle a été longtemps Caissière communale. Durant **18 ans**, précise-t-elle. En comptant encore les années passées au sein de la Commission financière rajoute-t-il. **Mme Françoise Albinati** mérite des applaudissements. Il lui remet un petit présent.

M. le Syndic remercie maintenant son époux, **M. Emile Albinati** ayant démissionné de la Commission d'urbanisme. Il s'est investi de très nombreuses années pour la commune. C'est grâce à de tels engagements, qu'une commune peut vivre. Dans la commune, on trouve toujours la relève, ce qui est une bonne chose. Mais cela n'est pas le cas dans toutes les communes. **M. Emile Albinati** peut être remercié de son engagement par applaudissements. Un petit présent lui est remis.

M. le Syndic remercie finalement **M. Joël Schuwey** qui s'est investi durant une législature comme Conseiller communal. Il s'est engagé ensuite, durant de nombreuses années, au sein de la Commission financière. **M. Joël Schuwey** peut être remercié par applaudissements. Un petit présent lui est remis.

Clôture de l'assemblée

M. le Syndic remercie tous les participants à cette assemblée venus en nombre, ce qui est très apprécié. Comme de coutume, un apéritif est servi par la commune pour continuer les discussions.

L'assemblée communale se termine à 20h58

Le Syndic
Eric Barras

La Secrétaire
Marlène Rime-Jordan